Informations de base

1996/2040(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Perspectives financières 1997: ajustement technique à l'évolution du PNB et des prix **Subject** 8.70.01 Financement du budget, ressources propres	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	BRINKHORST Laurens Jan (ELDR)	13/12/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire		

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/02/1996	Publication du document de base non-législatif	SEC(1996)0337	Résumé
27/03/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/04/1996	Vote en commission		
15/04/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0106/1996	
18/04/1996	Fin de la procédure au Parlement		
13/05/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/2040(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission

Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/4/07687

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0106/1996 JO C 141 13.05.1996, p. 0015	15/04/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0188/1996 JO C 141 13.05.1996, p. 0166-0175	18/04/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(1996)0336	28/02/1996	
Document de base non législatif	SEC(1996)0337	28/02/1996	Résumé

Perspectives financières 1997: ajustement technique à l'évolution du PNB et des prix

1996/2040(COS) - 18/04/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Laurens Jan BRINKHORST (ELDR), le Parlement européen a approuvé la décision commune suivante : - le plafond de la sous-rubrique "Fonds structurels" (crédits pour engagements) figurant au sein de la rubrique 2 des perspectives financières est augmenté de 380 Mécus en 1997, de 1000 Mécus en 1998, et de 693 Mécus en 1999, à prix courants. - le plafond de la sous-rubrique "Fonds de cohésion" (crédits pour engagements) figurant au sein de la rubrique 2 des perspectives financières est augmenté de 11 Mécus en 1997 à prix courants. - le plafond total des crédits pour paiements repris dans les perspectives financières est relevé de 186 Mécus en 1997, de 633 Mécus en 1998, et de 632 Mécus en 1999, à prix courants.

Perspectives financières 1997: ajustement technique à l'évolution du PNB et des prix

1996/2040(COS) - 28/02/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : suite à l'élargissement de l'UE, les institutions sont convenues d'une adaptation des perspectives financières. L'objet de cette communication est de présenter à l'Autorité budgétaire le résultat de cet ajustement technique pour l'exercice 1997. CONTENU : le plafond total des crédits pour engagements s'établit à 89.824 millions d'écus pour l'exercice 1997 et le plafond correspondant des crédits pour paiements nécessaires à 85.607 millions d'écus. Ce résultat conduit à laisser une marge de 1.368 millions d'écus, soit environ 0,02% du PNB, entre le plafond des crédits pour paiements et le plafond des ressources propres sur base de la prévision actuelle du PNB. Cet ajustement technique se traduit par une progression nominale des crédits pour engagements de 3,7% de 1996 à 1997 (augmentation modeste par comparaison à l'accroissement de 3% en termes réels prévu dans le tableau des perspectives financières à prix 1992).